



Règlement du championnat suisse 2022 d'employé-e de commerce CFC

1. Principes et cadre de référence

Le championnat des métiers d'employé-e de commerce CFC se base sur l'actuelle ordonnance sur la formation 2012, et notamment sur les objectifs évaluateurs en matière de compétences personnelles, sociales et méthodologiques qu'elle contient. Les épreuves du championnat associent des compétences professionnelles indépendantes de la branche à des compétences personnelles, sociales et méthodologiques. Elles se composent d'exercices proches de la pratique et reposant aussi sur les futures exigences de la réforme des employés de commerce.

2. Championnat

Tour préliminaire du mercredi 7 au vendredi 9 septembre 2022

Six participant-e-s en même temps pendant chaque demi-journée (de 9h00 à 12h30 ou de 13h30 à 17h00). Le tour préliminaire consiste en des mandats et des jeux de rôles moyennement complexes.

- Cinq épreuves écrites/orales avec des éléments interactifs : 120 min
- Deux jeux de rôle (avec des acteurs et actrices professionnel-le-s) : 15 min de préparation et 10 min d'épreuve

Évaluation : 100 points au maximum. 0–3 points par critère secondaire.

Jour de la finale : samedi 10 septembre 2022

Partie 1 de la finale : samedi 10 septembre 2022 de 9h00 à 12h30

Le meilleur candidat ou la meilleure candidate de chaque demi-journée se qualifie pour la finale. La matinée se déroule comme au tour préliminaire avec 100 points à la clé. Une partie des épreuves sert de préparation à l'après-midi.

Évaluation : 70 points au maximum. 0–3 points par critère secondaire.

Partie 2 de la finale « Coup de maître » : samedi 10 septembre 2022 de 13h30 à 17h00

30 min de temps de préparation et 20 min de jeu de rôle exigeant sur scène. Évaluation : 30 points au maximum. 0–3 points par critère secondaire.

3. Participation

- Publication sur le site Internet de la CSBFC (www.csbfc.ch/swisskills2022) du 4 avril au 20 mai 2022.
- Sont autorisé-e-s à participer les employé-e-s de commerce CFC et les personnes en formation né-e-s en 2001 ou après. Les personnes en formation ont besoin d'une lettre de recommandation de leur formateur/formatrice.
- L'inscription se fait par l'envoi d'une candidature complète (CV, lettre de motivation et bulletins de notes).
- 24 places sont disponibles pour les candidat-e-s de Suisse alémanique, 9 pour les candidat-e-s de Suisse romande et 3 pour les candidat-e-s du Tessin.
- Les critères suivants sont pris en compte lors de la décision concernant la sélection : 1. Candidature complète ; 2. Moyenne des notes CFC pour la partie école et entreprise, ou les notes d'expérience de l'entreprise formatrice en sus de la recommandation par les formateurs/formatrices ; 3. Lettre de motivation. Des entretiens individuels peuvent éventuellement être menés.



4. Conditions-cadres

- L'évaluation par le jury ne peut être contestée.
- Tout recours juridique est exclu.
- En soumettant sa candidature, le candidat ou la candidate accepte le présent règlement.

Berne, le 31 mars 2022